

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1107 du 01/09/2023

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE DES VÉRIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

Conciliateur et conciliateur adjoint.

Date d'application : 01/09/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-23-0757 du 03/04/2023

L'administrateur des Finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2023 désignant Madame Nadia LEGROS, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale adjointe.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia LEGROS, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale adjointe, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service de la direction dans les limites et conditions suivantes :

- décisions contentieuses ou gracieuses, sans autres limites que celles fixées pour ma propre compétence.

Article 2

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES

FRÉDÉRIC HIMPENS

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756